

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG TRESOR PLUS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 10/03/2022 sous la référence n° VP22031


Ikhlas METTALOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

BOGECAPITAL GESTION
05, Bd. Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél: 05 22 43 00 25
05 22 26 00 25


Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Obligations CT
- Sensibilité min : 0.5 (exclu)
- Sensibilité max : 1.1 (inclus)
- Indice de référence : MBI Court terme : Moroccan Bond Index Source de publication de l'indice : **BMCE CAPITAL**
- Objectifs de gestion : Le fonds a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement régulier aligné à son indice de référence en investissant sur des titres de créances émis ou garantis par l'Etat et en titres de dette d'émetteurs bancaires.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat et en titres de dette d'émetteurs bancaires.

Par ailleurs, le fonds pourra également consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ».

Univers d'investissement :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Titres de créances négociables d'émetteurs bancaires ;
- Obligations privées d'émetteurs bancaires ;
- Titres d'OPCVM monétaires ou obligataires ;
- Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;
- Placement en devises à l'étranger, dans les limites des règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme ;
- Opérations de pensions.

Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

- Durée de placement recommandée : Entre 6 et 12 mois
- Souscripteurs concernés : **Grand public-Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} Janvier au 31 Décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **100 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion et dans le Réseau de la Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par le réseau commercial de la Société Générale Maroc ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.**
 - **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net (après provision des frais de gestion) du FCP par le nombre de parts.**
 - **Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « coupon courus ».**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - **Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription sont nulles.**
 - **Commission de rachat maximale : Les commissions de rachat sont nulles.**
 - **Cas d'exonération : Néant**
- Frais de gestion :
 - **Le taux de frais de gestion maximum est de 0,7% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.**



Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais du Commissaire aux comptes :	14 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC :	0,025% (HT)
(4) Commissions Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	3600 DH annuel (HT)
(5) Frais Maroclear (droit d'admission) (trimestriel):	Selon les conditions en vigueur
(6) Frais dépositaire	0,015%
Prestations de Sogécapital Gestion :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/11/2021, GP21194**
- Etablissement de gestion : **SOGECAPITAL PLACEMENT** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Karim EL Hnot** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représentée par **M. Karim EL Hnot** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Etablissement dépositaire : **SGMB** sise à **55 BVD Abdelmoumen – Casablanca** représenté par **M. Omar Senhaji** en sa qualité de **Responsable du Département Titres**.
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Réseau SOCIETE GENARALE MAROCAINES DE BANQUES	Directeur d'agence ou les chargés du compte	0522 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	05 22 43 98 10

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

